

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00327

Numéro SIREN : 851 797 480

Nom ou dénomination : Holding LM

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 3257



**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN**

SAS Holding LM
5 Rue des Glaneuses

50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES
RCS Coutances 851 797 480

SAS HOLDING LM, ce rapport contient 7 pages.



**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN**

**SAS SOFICOM AUDIT
26 Avenue de Thiès
Péricentre III
14076 CAEN cedex 5
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen**

**Rapport du Commissaire aux Apports
Sur la valeur des apports**

Monsieur,

En exécution de la mission que vous nous avez confié par décision de l'associé unique du 13 septembre 2023 concernant l'apport des parts sociales que vous détenez dans la SARL LM COUVERTURE, Siren 512 234 287, à votre société, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de Commerce.

L'apport en pleine propriété des parts sociales a été arrêté dans le projet de traité d'apport qui nous a été soumis. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports en nature, à assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

A aucun moment, nous nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

SAS HOLDING LM, ce rapport contient 7 pages.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos constatations et conclusions présentées ci-après, selon le plan suivant :

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT
2. DILIGENCES EFFECTUEES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS
3. AVANTAGES PARTICULIERS
4. CONCLUSIONS

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Contexte général et objectifs de l'opération

L'opération proposée consiste en l'apport en nature à la SAS Holding LM des parts sociales détenues par Monsieur Mathias LAUNEY dans la SARL LM COUVERTURE dont les modalités sont les suivantes :

- La pleine propriété, sous les garanties de fait et de droit, des 500 parts sociales que Monsieur Mathias LAUNEY détient dans le capital de la société SARL LM COUVERTURE, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale de l'associé de la société bénéficiaire.

Cette opération d'apport de parts sociales consistera une augmentation du capital social de la société.

1.2 Personne physique et société concernée par l'opération.

La société LM COUVERTURE a pour objet en France et dans tous pays :

- La couverture, le bardage, l'isolation collée, la cloison sèche, la menuiserie ;
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sociale et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

SAS HOLDING LM, ce rapport contient 7 pages.

2

Monsieur Mathias LAUNEY est gérant de la SARL LM COUVERTURE, société au capital de 300 000 euros divisé en 500 parts sociales de 600 euro de valeur nominale et intégralement libérées. Son siège social est situé 5 Rue des Glaneuses 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES. Son numéro d'immatriculation est 512 234 287.

1.3 Modalités de l'opération d'apport.

- Base de l'opération

S'agissant d'une opération d'apport de parts sociales, la valeur des apports a été retenue sur la base du dernier bilan arrêté par le cabinet d'expertise comptable KPMG, 50000 SAINT LO, à la date du 31 mars 2023.

- Date d'effet de l'apport

L'apport devrait être effectué à la date de l'assemblée générale de la société bénéficiaire qui approuvera l'apport, son évaluation et sa rémunération.

- Régime fiscal

Au terme de l'article 150-O-B ter du Code Général des Impôts, dès lors que l'apporteur personne physique détient le contrôle de la société bénéficiaire – cette condition étant appréciée à la date de l'apport, en tenant compte des droits détenus par le contribuable à l'issue de l'apport- la plus-value dégagée lors du présent apport de titres bénéficie de plein droit du régime de report d'imposition qui prendra fin lors de la survenance d'évènement énumérés par cette disposition.

L'apporteur devra mentionner la plus-value d'apport placée en report dans le cadre de sa déclaration d'ensemble des revenus souscrite annuellement.

Il joindra également à sa déclaration, sous réserve des dispositions en vigueur au jour de la déclaration annuelle, l'attestation émise par la société bénéficiaire de l'apport aux termes de laquelle elle précise avoir connaissance du régime d'imposition grevant les titres apportés.

1.4 Description et évaluation de l'apport

Monsieur Mathias LAUNEY apporte en nature à la société Holfing LM, qui accepte, sous garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, la pleine propriété des CINQ CENT (500) parts sociales qu'il détient dans la SARL LM COUVERTURE, le bien étant désigné au paragraphe 1.1 du présent rapport.

- La SARL LM COUVERTURE a été valorisée en fonction d'une approche multicritères patrimoniaux et économiques des bilans des trois dernières années connues (2021-2022-2023), dont notamment la valorisation du fonds de commerce en rapport avec le chiffre d'affaires et le multiple de l'excédent brut d'exploitation.

SAS HOLDING LM, ce rapport contient 7 pages.

- Il a ainsi été retenu : EBE moyen des 3 dernières années	210 942 €
Chiffres d'affaires moyen	1 511 084 €
Résultats d'exploitation moyen	178 331 €
Bénéfices moyens	137 749 €

Compte tenu des pondérations appliquées aux différentes méthodes, la valorisation par la rentabilité ressort à 1 368 k€.

- La société LM COUVERTURE pourrait être valorisée 1 368 000 euros. La valorisation retenue est de 800 000 euros.

1.5 Rémunération de l'apport

En conséquence de cet apport et de leur évaluation, le capital de la société Holding LM sera augmenté d'une somme de 800 000 €, par voie de création de 800 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

Monsieur Mathias LAUNEY apporte 500 parts sociales qu'il détient, soit un apport de 800 000 euros.

Les actions nouvelles ainsi créées porteront jouissance à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport.

2- Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission afin :

- De vérifier la réalité, la propriété des biens apportés,
- D'apprécier la valeur attribuée aux apports,
- De procéder à une approche globale de la valeur des apports,
- De vérifier jusqu'à la date d'émission du présent rapport l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- Nous nous sommes entretenus avec les conseils de Monsieur Mathias LAUNEY en charge de l'opération tant pour appréhender le contexte de l'opération proposée que pour en analyser les modalités économiques, comptables et juridiques,
- Nous avons examiné le projet de traité d'apport et ses annexes,
- Nous avons apprécié la pertinence de la méthode d'évaluation retenue pour valoriser les apports et sa correcte mise en œuvre.

SAS HOLDING LM, ce rapport contient 7 pages.

Afin de nous assurer de la fiabilité des états financiers et des informations comptables qui nous ont été communiqués, nous avons :

- Examiné les comptes clos le 31 mars 2021, 31 mars 2022 et le 31 mars 2023,
- Examiné le rapport d'évaluation de la société KPMG,
- Procédé à l'ensemble des contrôles que nous avons estimé nécessaires.

Nous avons également mis en œuvre, afin de tester la valeur des apports, des approches de valorisation basée sur les capitaux propres, le chiffre d'affaires et la rentabilité.

Mon évaluation trouve son origine dans :

- L'évolution de l'activité de la SARL LM COUVERTURE depuis plusieurs exercices,
- La rentabilité de la société sur ces exercices :

Le chiffre d'affaires des exercices 2022 qui s'élève à 1 631 k€, et de l'exercice 2023 qui s'établit à 1 566 k€.

Un Excédent Brut d'Exploitation moyen de 183 k€ (sur les exercices 2022 et 2023).

Enfin, il n'a pas été porté à notre connaissance d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

2.2 Appréciation de la valeur des apports.

- Sur les modalités de détermination de la valeur des apports

L'apport des parts sociales étant effectué sur la base des bilans comptables arrêtés au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023, la méthode de valorisation retenue n'appelle pas de commentaire de notre part.

- Sur l'appréciation de la valeur globale des apports

Cette opération d'apport en nature est constituée de la pleine propriété des parts sociales détenues par Monsieur Mathias LAUNEY.

Dans ce contexte, la valeur réelle des apports effectués a été retenue globalement à 800 000 €.

Nous n'avons, en conséquence, pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports.

3. Avantages particuliers

Les statuts de la société ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

SAS HOLDING LM, ce rapport contient 7 pages.

4. Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur d'apport des parts sociales de la SARL LM COUVERTURE détenues par Monsieur Mathias LAUNEY pour un montant de 800 000 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur de l'entreprise est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport.

A Caen, le 18 septembre 2023.

SOFICOM AUDIT SAS

Représenté par M. Thierry LORIAUX
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Caen